



RETOURS SUR LE COMITÉ TECHNIQUE DU 29/09/2020

**L'UNSA-SDIS33 A VOTÉ
FAVORABLEMENT À TOUS LES DOSSIERS**

ON PEUT RETENIR NOTAMMENT :

Thème 020-07 : Pour l'organigramme RH : création d'un 4^{ème} service « *service coordination outils et projets* » et réorganisation des services existants. Pour se faire, redéploiement en interne du personnel du GRH en priorité puis création de postes avec appel à mobilité.

Thème 2020-10 : [NOUVEAUTE] Les agents qui ne sont pas logés sur leur lieu de travail ont désormais droit au titre restaurant dans les mêmes conditions que les autres.

CONCERNANT NOS QUESTIONS :

1- les élus de l'UNSA-SDIS33 ont rappelé que le recentrage des missions était la priorité absolue de nos revendications. Pour cela, nous avons demandé aux élus de nous soutenir dans nos démarches de demandes de rencontres avec madame la Préfète et monsieur le Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

2- CONCERNANT LA FILIÈRE :

- ◆ **Pour les hommes du rang** : un point technique nous a été présenté pour connaître notre capacité à rentrer dans le droit commun à savoir 1100 sous-officiers (en accord avec le protocole, 440 adjudants et 660 sergents). A noter qu'aujourd'hui, nous sommes 1162 sous-officiers dont 326 sergents et 836 adjudants.

Dans un futur proche, pour retrouver cet équilibre, des postes de sergents seront donc proposés aux caporaux au fur et à mesure des départs en retraite et des postes d'adjudants aux sergents.

- ◆ **Pour les officiers** : le nombre d'officiers de centre devrait être augmenté pour répondre à la charge de travail fonctionnel, leur nombre de gardes devrait être également augmenté. La mise en place des officiers de garde va se poursuivre comme prévu.

Pour le recrutement, le blocage se situe au niveau de la formation à l'ENSOSP (notamment des chefs de groupe) qui n'arrive pas à absorber la demande nationale. Le Directeur a insisté sur le fait que les organisations syndicales doivent tout faire pour obtenir la décentralisation d'une partie de ces formations.

3- **Journée formation CNFPT** : la Direction a accepté d'ouvrir très prochainement un groupe de travail sur ce sujet.

4- **Création d'un groupe 6** : l'Administration est également favorable à l'ouverture un groupe de travail pour étudier les éventuels points bloquants. Mais sur le principe, elle n'est pas fermée à sa mise en oeuvre.

5- **Travail décentralisé** : dossier récurrent qui mérite également un groupe de travail en s'appuyant notamment sur les nouvelles discussions centrales pour le télétravail.

Pour le travail décentralisé, l'Administration souhaite faire une analyse complète du dossier pour étudier la faisabilité de sa mise en oeuvre.

**L'UNSA-SDIS33 SE FÉLICITE DE L'AVANCÉE
DANS CES DOSSIERS. NOUS VOUS
REPRÉSENTERONS BIEN ÉVIDEMMENT DANS
CES GROUPES DE TRAVAIL ÉTANT À
L'INITIATIVE DE CES MULTIPLES DEMANDES
EN GARDANT COMME OBJECTIF L'ÉQUILIBRE
ENTRE LE SERVICE PUBLIC ET VOS
CONDITIONS DE TRAVAIL.**